



POUR DIFFUSION

Boom minier dans le Sud-Ouest du Québec : Un an plus tard, l'invasion se poursuit

Petite-Nation, Montréal – Le 6 octobre 2023. La Coalition québécoise des lacs incompatibles à l'activité minière (Coalition QLAIM) présente la [mise à jour annuelle de sa carte des claims dans le Sud-Ouest](#) du Québec qui démontre que la progression du phénomène est constante. Cette sortie intervient au lendemain de l'annonce de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Madame Maité Blanchette Vézina, de [ouvrir la Loi sur les mines](#).

Certaines régions particulièrement touchées

Plusieurs régions ont connu une croissance annuelle importante depuis août 2022, mettant en péril les autres utilisations du territoire. Certaines MRC ont globalement connu une augmentation significative des claims miniers, en particulier les suivantes:

Région administrative	MRC	Nombre de claims août 2023	% d'augmentation depuis août 2022
Outaouais	Collines de l'Outaouais	441	49
	Vallée-de-la-Gatineau	3114	39
Mauricie	Maskinongé	399	146*
Lanaudière	Matawinie	3859	19
Laurentides	Antoine-Labelle	2688	10

* Dans la MRC de Maskinongé, ce nombre comprend les claims acquis par des citoyens de façon préventive

Le parc du Mont-Tremblant en voie d'être encerclé

Le cas de la MRC de Matawinie est particulièrement préoccupant. Championne du nombre de claims, la MRC de Matawinie compte [des milliers de kilomètres carrés sous l'emprise de claims miniers autour du projet minier de Nouveau Monde Graphite](#) à Saint-Michel-des-Saints, sur le territoire non-cédé de la communauté Atikamekw de Manawan. Le territoire actuellement « claimé » est plus vaste que le Parc du Mont-Tremblant qui est en voie d'être complètement encerclé si rien n'est fait pour freiner la cadence et inverser la tendance.

Des situations similaires semblent en voie de se reproduire dans les MRC de La Tuque et dans une bonne partie de l'Outaouais et des Laurentides.

Cibles d'aires protégées compromises

Alors que de nombreux territoires d'intérêt pour la conservation du Sud-Ouest du Québec sont grevés de claims miniers, l'objectif du gouvernement québécois de protéger 30% du territoire de la province d'ici 2030 est plus que jamais compromis. En effet, les droits consentis aux compagnies d'exploration minière empêchent la réalisation des projets d'aires protégées.

Rappelons que cet accaparement du territoire se produit dans le plus grand secret dans toutes les régions du Québec sans consentement ni consultation préalables des Nations autochtones et de la population en général.

Pour une réforme *ambitieuse* du régime minier

[En août 2022](#), le dévoilement de la carte du boom minier dans le Sud-Ouest a mené à une mobilisation importante de la société civile qui a mené aux consultations publiques du gouvernement sur un nouvel encadrement minier.

Les divers groupes mobilisés ont soumis des demandes de modifications importantes au régime minier afin notamment d'enrayer la préséance accordée aux compagnies d'exploration minière sur l'aménagement du territoire. [Encore cette semaine](#), les municipalités de Saint-Boniface, de Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Élie-de-Caxton dans la MRC de Maskinongé en Mauricie ont annoncé que 2000 lettres de refus des travaux d'exploration minière ont été dûment remplies et adressées par leurs citoyens aux compagnies minières et au gouvernement.

Le [Rapport synthèse des consultations](#) du printemps dernier a été publié hier par le MRNF. [La Coalition QMM a salué hier](#) l'intention de la ministre de réformer la Loi sur les mines à condition que ce ne soit pas au détriment de l'environnement. Nous invitons la ministre et le gouvernement à mettre fin rapidement à la préséance minière et à viser une réforme ambitieuse de l'encadrement minier, adaptée à notre époque où le respect des droits des peuples autochtones, l'acceptabilité sociale et la protection de l'environnement deviendront des conditions incontournables et prioritaires.

L'encadrement des activités minières doit devenir prévisible pour les citoyens comme pour l'industrie afin de permettre au gouvernement d'atteindre ses cibles de protection du territoire en 2030. Dans tous les cas, la Coalition QLAIM réitère que l'acceptabilité sociale des projets miniers doit être mesurée avant l'émission des claims et non à la toute fin du processus.

Citations :

« L'explosion de titres miniers autour du joyau qu'est le parc du Mt-Tremblant illustre très bien à quel point la préséance du régime minier n'est plus en phase avec notre époque. Le raz-de-marée des besoins allégués en nouveaux minéraux pour la transition énergétique requiert une réforme d'une même ampleur du régime minier », Louis St-Hilaire, porte-parole de la Coalition QLAIM

« L'inaction du gouvernement pour stopper l'hémorragie des claims miniers compromet de plus en plus l'atteinte des cibles internationales de protection du territoire. Le gouvernement n'aura d'autre choix que d'actionner des mécanismes de retrait de claims pour progresser dans l'établissement d'aires protégées et conservées », Alice de Swarte, directrice principale, SNAP Québec

« Laisser libre cours aux principes dévastateurs du *free mining* fait couler le risque immense de voir se multiplier les cas de contamination des réserves d'eau potable du Québec et de destruction des milieux qui en dépendent. Il nous faut écouter davantage la volonté des populations locales et développer de meilleurs mécanismes de protection de nos milieux humides et hydriques avant, ou en dépit de l'émission de titres miniers », Rébecca Pétrin, directrice générale, Eau Secours

« Un an après la révélation du boom minier, le phénomène continue de se répandre sans que les solutions n'aient été adoptées pour y répondre. Avant d'agir, le gouvernement tenait à consulter la population au printemps dernier. Le public a parlé. Les demandes sont claires et les attentes sont grandes. La balle est dans le camp du gouvernement. Nous sommes impatients de participer à la suite des choses », Me Rodrigue Turgeon, co-porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine et coresponsable de MiningWatch Canada

- 30 -

Source : [Coalition Québec meilleure mine](#)

Pour information:

- Louis St-Hilaire, porte-parole, [Coalition QLAIM](#), coalitionqlaim@gmail.com, 514-591-9167
- Alice de Swarte, directrice principale, SNAP Québec, 514 575 4941
- Rébecca Pétrin, directrice générale, Eau Secours, direction@eausecours.org, 514-246-9075
- Rodrigue Turgeon, co-porte-parole, Coalition Québec meilleure mine, rodrigue@miningwatch.ca, 819-44-9226

Références:

- 2023, Août : Cartes (1) [Sud-Ouest du Québec](#) ; (2) [Matawinie](#)
- 2022, Août : [Cartes](#) et [communiqué](#)